



MOBILISATION SUPAP-FSU/CFDT/CGT SEMAINE DE CONSEIL DE PARIS MODE D'EMPLOI TOUS.TES EN GREVE DU 19 AU 22 NOVEMBRE !

QUI ET QUAND FAIT-ON GREVE ?

Tous les collègues **AAAS, AAP, CAPSA, ASEM, titulaires-contratuel.les-vacataires** sont concerné.es.

L'intersyndicale **SUPAP-FSU/CFDT/CGT** a déposé un préavis de grève couvrant toutes les journées du 2 septembre au 20 décembre 2024.

Chaque école peut donc se mobiliser quand elle le souhaite, 1h, en demi-journées ou en journées complètes. Néanmoins, fermons les écoles en minimisant notre perte de salaire et en visibilisant notre mobilisation :

MARDI 19	MERCREDI 20	JEUDI 21	VENDREDI 22
INTERCLASSE 11H25 A 12H25	INTERCLASSE 11H25 A 12H25	INTERCLASSE 11H25 A 12H25	INTERCLASSE 11H25 A 12H25
OU			
TAP + TEMPS SOIR			

En grève d'1h de 11h25 à 12h25, présence sur SON ECOLE D'AFFECTATION à 12h25.

- Pas de BAFD = fermeture du service périscolaire
- Les vacataires peuvent faire grève 1h et être payé.es la 2^e heure comme les titulaires-contratuel.les

COMBIEN CA COUTE ?

Titulaires-Contractuel.les :

Pour 4 jours de mobilisation :

4 services d'interclasse = retrait de 25 à 40 euros net selon le temps de travail et l'indice des collègues (de 6 à 10 euros par interclasse)

1 TAP/soir + 3 interclasses = retrait de 43 à 65 euros net selon le temps de travail et l'indice des collègues (de 6 à 10 euros par interclasse, 25 à 35 par demi-journée)

Vacataires :

11 euros net pour 1h d'interclasse

Pour un montant inférieur à 1 journée complète de grève, nous pouvons fermer des services 4 jours ! Et avec une mobilisation massive nous gagnerons beaucoup plus !

ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 21 NOVEMBRE DE 14h A 17h

Salle Léon Jouhaux, annexe bourse du travail, 67 rue de Turbigo, métro République/Temple

Retrouvons-nous tous.tes pour faire le point sur la mobilisation et envisager la suite...

En pratique, prévenez votre supérieur.e hiérarchique (par oral ou mail) de votre souhait de participer à cette AG au moins 3 jours avant la date de la réunion, donc dès lundi 18 novembre.

TOUS.TES MOBILISE.ES DU 19 AU 22 NOVEMBRE

AVEC L'INTERSYNDICALE SUPAP-FSU/CFDT/CGT

PENDANT LE CONSEIL DE PARIS POUR :

- **L'augmentation de la prime principale (IFSE) pour tous.tes les AAAS-AAP-ASEM** (350 AAP et 1 600 AAAS n'ont encore eu aucune augmentation de prime !)
- **La contractualisation des vacataires** sur postes permanents
- **La catégorie A (CAPSA) de terrain pour les REV**
- **La catégorie B (AAP) pour les animateurs-trices lecture** sur 3 ans

⇒ **EFFECTIFS**

- 1 REV B par école, 1 REV suppléant par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- L'augmentation du nombre de REV S renforcés déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- L'amplification des brigades de remplacement d'AAAS et ASEM titulaires de plusieurs dizaines de collègues supplémentaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Des postes supplémentaires de CTAE et CMFAE sur chaque CASPE et l'uniformisation de la dotation

⇒ **CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

- Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- Des formations diplômantes BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour tous.tes les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- Du personnel dédié et formé pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM/ATEM)
- Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- La participation des vacataires et des ASEM à l'ensemble des réunions hebdomadaires d'équipe
- Le choix laissé à chaque ASEM de s'engager volontairement à effectuer ou non les TAP
- La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- 1 bureau pour chaque REV
- L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE
- L'évolution du nom des REV en DP (Directeur Péri-scolaire)

⇒ **RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES**

- Catégorie A pour les REV, les adjoint.es éducatives de l'Action collégiens et les coordinateur.trices de la mission ressources inclusion
- Catégorie B pour tous.tes les AAAS et les ASEM
- 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture
- L'attribution d'une prime pour l'ensemble des collègues travaillant en REP/REP+
- L'extension de la prime établissements complexes pour les REV et l'Action collégiens
- L'attribution de la prime de 1 000 euros annuels aux coordinateur.trices de la mission ressources inclusion comme aux autres coordonnateurs.trices d'Action éducative
- L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels
- Des budgets matériels adaptés à la réalisation des projets ambitieux portés par le PEDT

C'EST TOUS.TES ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS !